

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 Avril 2024 à 18h30

Date de la convocation : le 23 Mars 2024

Membres présents : MM. AMIAUD Dominique, ARROYO Patrick, LAMBERT Xavier, MOREAU Guy, TONIN Nicolas, Mme MARSAUD Marie-Sophie, MM. BABIN Cédric, CHENU Dominique, Mmes AMIAUD Amandine, VINCENT Réjane

Membres absents excusés : M. VINCENT David

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Xavier

Ordre du jour :

- 1) Vote du Compte administratif,
- 2) Vote du Compte de Gestion
- 3) Affectation du résultat,
- 4) Vote du Budget,
- 5) Vote des Subventions,
- 6) Vote des Taux,
- 7) Délibération création Voie Communale,
- 8) Questions diverses.

### \* Vote du Compte administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique AMIAUD vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	268 764,62
	Réalisé :	168 262,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	268 764,62
	Réalisé :	132 304,10
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	689 441,04
	Réalisé :	310 086,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	689 441,04
	Réalisé :	721 079,49
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 35 958,07
Fonctionnement :	410 992,70
Résultat global :	375 034,63

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, M. Guy MOREAU prends la présidence,

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

### **\* Vote du Compte de Gestion**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les membres du Conseil Municipal ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **\* Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique AMIAUD après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	77 151,66	
- un excédent reporté de :	333 841,04	
<b>Soit</b> un excédent de fonctionnement cumulé de :	410 992,70	
- un déficit d'investissement de :	35 958,07	
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
<b>Soit</b> un besoin de financement de :	35 958,07	

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	410 992,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	35 958,07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	375 034,63

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	35 958,07
---	-----------

### **\* Vote du Budget**

Monsieur le Maire nous présente le budget primitif de l'exercice 2024, il rappelle que le Conseil Municipal vote le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissements ;

	TOTAL BUDGET DEPENSES	TOTAL BUDGET RECETTES
Section de l'investissement	182 958,07 €	182 958,07 €
Section de fonctionnement	722 534,63 €	722 534,63 €

Délibération adoptée à 8 voix pour.

### **\* Vote des Subventions**

Monsieur le Maire expose au conseil les demandes de subventions que la commune a reçues cette année.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions comme ci-dessous :

ACCA	300 €
ADMR Canton de Montendre	500 €
CROIX ROUGE	50 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
CREATION PARTAGE	350 €
PARENTS D'ELEVES ASSOCIATION	300 €
SOLIDARITE JEUNESSES POITOU- CHARENTES BATELEURS	170 €
MAISON POP CENTRE SOCIO CULTURELLE	250 €
TOTAL	2 070 €

### **\* Vote des Taux**

Le vote des taux est reporté à une prochaine réunion qui aura lieu le 11 Avril 2024.

### **\* Délibération création Voie Communale**

Vu le Code de la voirie routière en ses articles L. 123-2 et L. 123-3, L. 141-3, L. 162-5, R. 141-4 à R. 141-10 Vu le Code rural et de la pêche maritime en ses articles L. 121-17, L. 161-1 et s.

Considérant que les caractéristiques du chemin d'accès à la maison de M. et Mme LESCURE, ainsi que l'accès à notre terrain, est devenu, de par son niveau d'entretien et son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique.

Considérant que dès lors, il convient de classer cette voie dans la voirie communale

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- décide le classement du chemin d'accès à la maison et aux terrains constructibles dans la voirie communale sous le nom « Impasse de l'Anc Terrain des Sports »
- donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### **\* Questions diverses**

Concernant le dossier de création d'un chenil au lieu dit « Chez marronnier », la mairie a pris un arrêté pour stopper les travaux, vu qu'aucune demande de permis n'a été déposée en mairie à ce jour.

Un Concert des Eurochestries est prévu le 06 Aout 2024 à l'église de Rouffignac à 20h00.

Il faut réfléchir aux articles pour le journal de la commune.

Le contrat de M. BRIAUD arrivera à échéance en fin d'année, il faut envisager de le titulariser pour le garder au sein de la commune. Le Conseil Municipal décide de le titulariser, il faudra en discuter en réunion pour lancer la procédure.

FIN DE REUNION  
SEANCE LEVEE A 20H00

Dominique AMIAUD

ARROYO Patrick

LAMBERT Xavier

Guy MOREAU

TONIN Nicolas

MARSAUD Marie-Sophie

BABIN Cédric

CHENU Dominique

AMIAUD Amandine

VINCENT Réjane

VINCENT David

Absent excusé